

donation d'une grosse somme d'argent

Par melimelei, le 21/01/2013 à 23:52

Bonsoir,

voici en résumé la préoccupation:

Une donation d'une très grosse somme d'argent doit etre effectuée en provenance d un compte numéroté offshore(donc anonyme) vers une banque française.

Le donateur doit-il prouver la provenance de l'argent? Quels sont les risques pour le donateur de transférer cet argent (depuis ce compte offshore) en Europe?

J espère que vous pourrez m éclairez... Merci beaucoup!